

RENDRE DES COMPTES, CONSTRUIRE, S'ENGAGER

POUR UN DÉVELOPPEMENT EFFICACE CENTRÉ SUR LES PERSONNES

Partenariat des **OSCOO**
pour l'efficacité du développement

Plan stratégique 2016-2019



Vers la fin 2015, le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) s'est trouvé à un moment charnière de son histoire. Les objectifs de développement durable (ODD) venaient alors d'être adoptés, donnant le cap à suivre pour le développement à l'échelle mondiale. L'ordre du jour mondial du développement était jalonné d'enjeux de longue date, tels que les inégalités et le rôle du secteur privé, qui revinrent au premier plan. D'autre part, la coopération au développement (principalement l'APD/aide Nord-Sud traditionnelle) et le rôle de la société civile ont été mis de côté. Le discours de la coopération au développement avait du mal à trouver sa place dans le nouvel ordre du jour. En interne, le POED, qui en était à sa troisième année d'existence, n'avait pas encore arrêté un processus définitif, étant donné les changements vécus à l'intérieur et à l'extérieur de la plateforme, pour garantir de manière systématique que son mandat, sa

structure et son travail soient bien adaptés à sa finalité. Du point de vue opérationnel, la plateforme achèverait son premier programme pluriannuel et en entamerait en même temps un nouveau l'année suivante, en 2016.

Ceci étant, et en réponse aux questions stratégiques soulevées lors de la dernière réunion du Conseil global en 2015, le POED a entrepris un processus de planification stratégique. La plateforme a ainsi recueilli les contributions de tous ses groupes constitutifs à travers des enquêtes, des entretiens et des ateliers participatifs. Nous avons également consulté divers intervenants qui avaient été témoins du travail du POED au cours de ces années, en vue d'intégrer leurs commentaires. Nous nous sommes efforcés de cartographier le terrain dans lequel nous opérons, de parvenir à un consensus sur nos aspirations et de préciser la manière dont nous souhaitons travailler les uns avec les autres

Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement

Le Secrétariat global, IBON Center, Timog Avenue,
Quezon City 1103, Philippines



[fb.com/ CSOPartnerships](https://www.facebook.com/CSOPartnerships) [@CSOPartnership_](https://twitter.com/CSOPartnership_)

www.csopartnership.org

Le plan, intitulé

Rendre des comptes, construire et s'engager pour un développement efficace centré sur les personnes

tente de résumer tout ce qui a été dit, marque l'aboutissement de ce processus et trace la voie à suivre de manière collective avec un élan renouvelé.

Notre nouvelle stratégie vise à universaliser le cadre de la coopération efficace au service du développement, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous voulons agir de la façon la plus adaptée pour améliorer les conditions de vie des populations pauvres et marginalisées ainsi que des victimes d'atteintes aux droits de l'homme. Nous nous engageons à être à la fois résolument tournés vers l'avenir et profondément inspirés des engagements précédents en matière d'aide et d'efficacité du développement, en nous appuyant sur les expériences et les enseignements tirés au cours des quinze dernières années.

Dans les années à venir, nous allons consolider notre plateforme à travers le renforcement des capacités de nos groupes constitutifs à poursuivre efficacement leurs plaidoyers en faveur de l'efficacité de la coopération au développement, adaptés au contexte dans lequel ils évoluent. À l'échelle mondiale, nous nous efforcerons d'améliorer la coordination, la sensibilisation et le travail de communication. Pris ensemble, tous ces facteurs mettent la plateforme en condition de contribuer de façon significative à un cadre de développement qui défende les principes de respect mutuel, d'égalité des sexes, d'appropriation démocratique, de responsabilité et de transparence pour le monde que nous voulons.

UN NOUVEAU TERRAIN D'ENTENTE, CONFRONTÉ AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT CENTRÉ SUR LES PERSONNES



Le processus de Paris-Accra-Busan et la réunion de haut niveau (HLM) qui s'est tenu par la suite à Mexico ont été témoin d'un changement de paradigme, qui est passé de l'efficacité de l'aide à l'efficacité du développement. Toutefois, de nombreuses promesses sont à ce jour restées lettre morte. D'après des estimations récentes, le non-respect de l'engagement visant à accorder 0,7 % du PIB à l'APD (Aide publique au développement) depuis 2000 représenterait une somme perdue de plus de 2 000 milliards de dollars US. Les rapports sur les progrès accomplis dans le cadre du plan de Paris-Accra-Busan agenda ont fait état de progrès limités en ce qui concerne les principales mesures de coopération au développement.

Désormais, le Programme 2030 a établi un plan unique et universel de développement. Celui-ci fournit une base commune à tous les efforts de développement ; cependant, il manque de clarté et de perspective.

Dernièrement, la promotion du secteur privé en tant qu'acteur du développement et de source de financement a dominé le discours associé au développement. Les gouvernements ont de plus

en plus tendance à favoriser l'apport de capitaux et, par là-même, le contrôle des multinationales sur les politiques nationales (voire mondiales) au lieu d'écouter la voix des citoyens. Nous constatons que des États favorisent la privatisation des services publics, tels que l'eau et l'assainissement, les télécommunications et les marchés financiers. Par ailleurs, ces multinationales ont de plus en plus d'emprise sur la formulation des accords commerciaux et de libre-échange. En outre, les processus démocratiques sont mis à mal par les dispositions de ces accords, telles que celles relatives aux différends entre les investisseurs et les États, qui permettent aux multinationales de poursuivre les gouvernements en justice devant des tribunaux ne relevant pas des constitutions nationales. L'importance excessive accordée au rôle du secteur privé ne fait qu'affaiblir le mandat de l'État. Le multilatéralisme est mis en péril alors que la gouvernance internationale évolue rapidement sous la pression des puissances économiques et financières. La responsabilisation des organes de financement privés fait cruellement et nécessite plus que jamais un effort concerté pour corriger les changements structurels veillant à ce que le développement soit transparent, responsable et

centré sur les personnes.

Face à cette nouvelle série d'objectifs de développement, les gouvernements ont également ouvertement reconnu le rôle et la contribution de la société civile dans le développement. Cependant, contrairement aux multinationales, cette reconnaissance ne s'est pas traduit dans la pratique. Le fait est que, dans le monde entier, l'espace laissé à la société civile continue de se rétrécir suite à la persécution, au harcèlement ou à l'agression pure et simple de citoyens, en particulier de défenseurs de la société civile, surtout dans les pays en développement. Malgré les garanties constitutionnelles adoptées dans de nombreux pays, la société civile continue à subir la répression de nombreuses institutions publiques ainsi que des atteintes aux droits de l'homme, tandis que les inégalités et les injustices à l'encontre des citoyens et des organisations de la société civile (OSC) restent monnaie courante.

De récents faux pas dans les affaires internationales, liés notamment aux politiques visant à freiner l'afflux vers l'Europe de migrants chassés par le changement climatique, la persistance de la pauvreté et la guerre, en particulier dans la région du Moyen-Orient, ont

abouti à un nombre croissant de personnes déplacées et contraintes de quitter leur foyer pour partir en quête d'une vie meilleure ailleurs. L'un des éléments de base du mandat du POED est son engagement en faveur de la paix, réalisé à travers la justice sociale tel qu'établi par les Principes d'Istanbul. Notre quête de l'efficacité du développement doit donc passer par l'instauration d'un environnement favorable à la société civile, plaçant le respect des droits de l'homme au premier plan. Cela vaut particulièrement dans le contexte du Programme 2030, qui promeut la paix, la sécurité et la résolution des conflits en tant que conditions préalables au développement.

Outre les inégalités économiques entre les pays riches et les pays pauvres, les inégalités entre les citoyens de ces pays se creusent à un rythme alarmant. La moitié des pauvres du monde vivent dans des pays à revenu intermédiaire (PRI), où les conditions de travail restent précaires et les atteintes aux droits de l'homme persistent. La coopération Sud-Sud entre ces pays n'intègre pas encore pleinement les quatre principes de l'efficacité du développement, en particulier la transparence et la responsabilisation, ainsi que les approches fondées sur les droits de l'homme.

UNE PLATEFORME ÉVOLUTIVE

Le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) est une plateforme qui rassemble des OSC du monde entier autour du thème de l'efficacité du développement, en particulier dans le cadre du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement et du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED). Le POED est ouvert à la participation de toutes les OSC qui approuvent sa vision et ses buts, qui croient en ses objectifs et qui adhèrent aux Principes d'Istanbul. Le POED est une plateforme ouverte qui tient compte de la richesse et de la diversité des OSC du monde entier.

Le POED est une plateforme évolutive. Depuis sa création en décembre 2012 à Nairobi, le POED...

- est devenu un réseau de plaidoyer et de renforcement des capacités unique, participatif et représentatif, qui réunit un large éventail de membres répartis par groupes sectoriels et selon une structure de coordination régionale et sous-régionale ;
- a renforcé les capacités des OSC au niveau des pays afin de contribuer à modeler les politiques de développement conformément aux principes de la coopération efficace au service du développement ;
- a été reconnu en tant que porte-parole de la société civile auprès du PMCED, à la fois par l'Union européenne à travers son Forum politique pour le développement et par les gouvernements des pays donateurs et partenaires ;

- a défini l'ordre du jour dans le domaine de la responsabilité et de l'efficacité des OSC en matière de développement à travers les Principes d'Istanbul et a pris la tête de la promotion et de la réalisation d'un environnement favorable aux OSC ;
- a permis d'accroître le rôle de la société civile dans le domaine de la responsabilité et du suivi des politiques et des stratégies de développement, non seulement au sein du PMCED mais aussi dans d'autres tribunes et processus internationaux liés au développement ;
- a œuvré en faveur de la reconnaissance et de la pleine inclusion de l'approche fondée sur les droits de l'homme en tant que pilier de la coopération efficace au service du développement.

Au regard de l'évolution du paysage politique, le POED est maintenant appelé à renforcer ses prises de position et à repenser ses méthodes de travail. L'évolution du contexte politique pousse la plate-forme à prendre les devants pour universaliser l'efficacité de la coopération pour le développement, qui tient compte de la situation sur le terrain et des luttes des peuples, de manière à établir une alternative au paradigme actuel de coopération au développement.

Pour y parvenir, le POED œuvrera de sorte à permettre à l'ensemble de ses membres de participer et à tenir compte des contextes locaux, en veillant à la pertinence de ses actions pour les groupes qu'il représente.

NOTRE VISION

Nous envisageons un monde dans lequel le respect des droits de l'homme, y compris les droits sexospécifiques, la démocratie participative, et la justice sociale, économique et environnementale, sont assurés, permettant ainsi un développement efficace centré sur les personnes, gage de travail décent, de paix et de dignité pour tous.

NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES

Dans notre travail commun, nous adhérons aux valeurs suivantes : respect mutuel, égalité des sexes ; appropriation démocratique ; responsabilité à l'égard de nos membres et de nos pairs et transparence de l'ensemble de nos interventions et décisions.

Nous adhérons de même aux Principes d'Istanbul pour l'efficacité des OSC en matière de développement.

NOTRE MISSION

Pour concrétiser cette vision :

- nous encourageons l'efficacité du développement et la responsabilité dans tous les domaines d'intervention, à la fois dans notre travail et dans celui d'autrui, notamment à travers une participation active au sein du PMCED, en tant que plateforme officielle de représentation des OSC ; et

- nous nous efforçons de combattre l'exclusion et l'oppression, en particulier celles des femmes et des communautés marginalisées, tout en éliminant les structures de pouvoir qui perpétuent les injustices.

Pour ce faire :

- nous travaillons ensemble, en partenariat et à l'échelle mondiale, dans le domaine de l'efficacité du développement (et de la responsabilité) du PMCED ;
- nous plaidons en faveur d'un programme réellement transformateur sur le plan du développement et de la

coopération efficace au service du développement en adoptant une approche fondée sur les droits de l'homme, qui accorde la priorité à l'égalité des sexes, au travail décent et à la viabilité environnementale, de sorte à améliorer les conditions de vie des personnes les plus démunies ou marginalisées en raison d'un handicap ou d'actes de violence ;

- nous nous efforçons de préserver les acquis de Paris, d'Accra et de Busan dans la réalisation de la coopération efficace au service du développement, et d'inverser les tendances néfastes qui sous-tendent encore ces plans d'action ; et

- nous travaillons pour améliorer notre propre efficacité, en mettant l'accent sur le soutien à la société civile sur le plan national, sous-régional, régional et sectoriel, tout en assurant un travail coordonné à l'échelle régionale et mondiale sur l'efficacité du développement effectiveness.



LA COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Objectif

Avancer vers la création d'un cadre de coopération efficace au service du développement, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030.

Résultats escomptés

L'application (universelle) d'un cadre de coopération efficace au service du développement, permettant aux parties prenantes de rendre des comptes par rapport aux engagements qu'elles ont pris au fil du temps, notamment à Rome, à Paris, à Accra et à Busan.

Les approches fondées sur les droits de l'homme sont adoptées et appliquées à tous les niveaux du développement et de la coopération au développement.

Les OSC œuvrant au niveau des pays ont les moyens et la capacité de promouvoir une coopération efficace au service du développement, y compris dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030

Les principes de l'efficacité de la coopération au développement sont intégrés dans le cadre de planification, de suivi et de mise en œuvre du Programme 2030 au niveau des pays.

Instances et tribunes ciblées

Gouvernements nationaux et fédéraux, niveau local et provincial (communautés locales de la société civile et organisations populaires), niveau mondial (PMCED et processus de l'ONU), UE et organismes/mécanismes régionaux

Indicateurs

Le POED dispose de groupes de travail efficaces et opérationnels sur ses cinq domaines d'intervention, à savoir : Environnement favorable aux OSC, Efficacité des OSC en matière de développement, Coopération Sud-Sud, Secteur privé en tant qu'acteur du développement, et Sécurité, paix et développement

Élaboration d'un fascicule/manifeste sur l'efficacité de la coopération au développement et l'universalité de cette dernière, qui soit accessible, approuvé et promu par tous les membres, régions et groupes constitutifs du POED

Participation des OSC dans des forums et des instances qui se penchent sur les principes de l'efficacité de la coopération au développement et les approches fondées sur les droits de l'homme

Références aux progrès continus accomplis par rapport aux engagements pris à Paris, Accra et Busan au niveau national, auprès du PMCED et dans le cadre du processus associé au Programme 2030

Références au cadre de l'efficacité de la coopération au développement dans le processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Programme 2030.

Les quatre principes de l'efficacité du développement, l'efficacité de la coopération au développement et son caractère multipartite demeurent la pierre angulaire du PMCED

Messages clés

Être à la fois tournés vers l'avenir et profondément inspirés des engagements précédents en matière d'aide et d'efficacité du développement, en s'appuyant sur les expériences et les enseignements tirés au cours des quinze dernières années.

Réunir le principe de l'universalité et le discours sur l'efficacité afin de transmettre les aspirations du Programme 2030 de manière à assurer le plus haut niveau de responsabilisation mutuelle.

Le plan de travail associé à la coopération efficace au service du développement est important pour atteindre les Objectifs de développement durable, mais l'efficacité de la coopération au développement ne doit pas se limiter à ces seuls objectifs. Il convient de souligner que les enjeux liés à l'efficacité de la coopération au développement s'étendent au-delà du Programme 2030.

Défendre l'intégrité et l'universalité du plan d'action de l'efficacité du développement. Dans le paysage actuel du développement, il existe encore un fort besoin de réfléchir et de fournir un compte rendu détaillé du « travail inachevé en matière de coopération » suite aux rencontres de Paris et d'Accra. Ceci devrait étayer (tout en

restant un élément à part) la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba

Réaffirmer les principes de l'efficacité du développement adoptés à Busan (appropriation démocratique par les pays, accent mis sur les résultats, partenariats de développement inclusifs, et transparence et responsabilité) en tant que piliers du plan d'action pour une coopération efficace au service du développement.

Réaffirmer le rôle central des droits de l'homme. Selon le document final de Busan, les principes de l'efficacité du développement sont définis comme compatibles avec les engagements internationaux sur les droits de l'homme, le travail décent, égalité des sexes, la viabilité environnementale et les situations de handicap ;

Donner les moyens aux détenteurs de droits (citoyens) de demander des comptes aux porteurs d'obligations (gouvernements) et autres donateurs, dans l'ensemble des programmes, projets et politiques liés à la coopération au développement, ainsi que dans les structures de gouvernance à tous les niveaux ; (approches fondées sur les droits de l'homme)



AUTRES ACTEURS ET PROGRAMME D'ALLIANCES/DE PARTENARIAT

OSC&ONGalliées, autorités locales, parlementaires et organisations philanthropiques ; système des grands groupes de l'ONU et autres OSC et organisations qui se consacrent au développement et à la coopération au développement (T2030 et autres) ; contacts et

organisations dans le système ONU, PMCED, OCDE et autres organisations intergouvernementales et multipartites ; pays donateurs et secteur privé (petites et moyennes entreprises & multinationales) ; pays en voie de développement



Objectif

Veiller à la responsabilisation des entreprises dans le cadre des programmes de coopération au développement, afin de garantir des résultats de développement positifs et significatifs

Résultats escomptés

Définition de critères pour évaluer les interventions du secteur privé en matière de coopération au développement au niveau des pays, afin de juger de leur conformité aux principes de l'efficacité du développement

Indicateurs

Mise au point d'indicateurs convenus par les OSC pour évaluer l'adéquation des interventions du secteur privé ciblées dans les pays en développement avec les principes de la coopération efficace au service du développement

Instances et tribunes ciblées

Multinationales et entreprises sociales, banques de développement, FDD, Forum politique de haut niveau, FCD, PMCED

Messages clés

Le secteur privé, en particulier les multinationales, doit être contraint de rendre des comptes sur ses interventions. Les gouvernements doivent établir des normes en ce qui concerne l'efficacité de l'aide, afin de mesurer l'incidence et les résultats des interventions du secteur privé dans la coopération au développement.

L'implication du secteur privé dans la coopération au développement doit aller de pair avec une participation proportionnelle de la société civile et des syndicats.

L'APD doit être fondée sur la solidarité et axée sur les populations pauvres et vulnérables. Bien souvent, les interventions du secteur privé entraînent une augmentation de l'endettement des pays en développement, et la privatisation partielle des services publics de base et des biens communs.

Les gouvernements doivent soutenir les PME et l'économie sociale, tout en promouvant le travail décent et durable.

Autres acteurs et programme d'alliances/de partenariat

Organisations de la société civile, notamment communautés d'OSC au FDD, Forum politique de haut niveau/FCD, médias

Objectif

Influer sur la mise en point d'un cadre global de responsabilisation pour la coopération Sud-Sud, qui soit compatible avec les principes de la coopération horizontale au développement, à savoir la solidarité, la réciprocité, l'égalité, le respect de la souveraineté, les droits de l'homme, la non-ingérence et la non-conditionnalité.

Résultats escomptés

Établissement d'un cadre de coopération horizontale au développement, pouvant être utilisé par la société civile et les partenaires non traditionnels du Sud pour évaluer la qualité et l'impact de la CSS

Adoption d'approches et de principes fondés sur les droits pour une coopération efficace au service du développement dans les cadres globaux de responsabilisation pour la coopération Sud-Sud

Indicateurs

Achèvement du document décrivant le cadre de la coopération horizontale au développement

Mesure dans laquelle les approches et les principes fondés sur les droits pour une coopération efficace au service du développement sont intégrés dans les outils de suivi et d'évaluation de la CSS, et où les cadres globaux de responsabilisation pour la CSS

Instances et tribunes ciblées

Forum des BRICS, Forum de coopération au développement de l'ONU, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, cadre de mesure de l'OCDE sur le SPTDD, Conférence de l'ONU sur la coopération Sud-Sud, Forum de dialogue IBAS, Sommet du G20

Messages clés

Les principes de la coopération horizontale au développement (dont la solidarité, la réciprocité, les droits de l'homme, le respect de la souveraineté et la non-conditionnalité) devraient être utilisés pour évaluer l'efficacité des partenariats Sud-Sud, notamment pour mettre en avant des conditions inégales de partenariat qui prévalent même entre les pays du Sud.

Les fournisseurs d'aide du Sud doivent veiller à ce que leurs politiques et leurs interventions soient conformes à la loi et aux normes internationales relatives à l'environnement et aux droits de l'homme, étant donné qu'elles s'appliquent aux programmes et aux projets menés dans les pays partenaires. Cet aspect concorde avec la déclaration de Bandung, qui a établi les principes fondamentaux des droits de l'homme en tant que norme commune et idéal à atteindre par tous les peuples et nations.

L'appropriation démocratique nationale de la CSS doit être renforcée de sorte à ce que le partenariat de développement réponde aux besoins et aux priorités spécifiques du pays concerné, et que ces priorités et politiques s'appuient sur la participation et la responsabilisation des parties prenantes et des citoyens.

La pertinence et l'importance des principes de la coopération efficace au service du développement dans le renforcement de la responsabilisation et l'incidence de la CSS sur le développement doivent être reconnues et respectées.

Autres acteurs et programme d'alliances/de partenariat

Groupes de réflexion (think tanks) du Sud et fournisseurs d'aide non traditionnels du Sud

Objectif

Veiller à ce que les stratégies de coopération efficace au service du développement apportent paix et sécurité à la population qui vit dans des situations de conflit et de fragilité

Résultats escomptés

Partenariats inclusifs et responsables, reposant sur des approches du développement fondées sur les droits de l'homme en vue de traiter les situations de conflit et la situation des États fragiles ou sortant d'un conflit.

Plus grande cohérence des politiques de sécurité et d'action extérieure par rapport aux principes et aux engagements de la coopération au développement et des droits de l'homme.

Les principes de l'efficacité du développement appliqués ou mentionnés dans les États fragiles ou touchés par des conflits, et les situations de marginalisation de groupes de population

Indicateurs

Prise en compte et intégration des principes de la coopération efficace au service du développement et des principes des droits de l'homme dans les instances et tribunes ciblées

Les parties prenantes de la société civile concernées par ces situations participent sur un pied d'égalité à la consolidation de la coopération efficace au service du développement

Instances et tribunes ciblées

Mécanismes intergouvernementaux mondiaux, régionaux et nationaux consacrés à la défense des droits de l'homme et à la consolidation de la paix/de l'État ; institutions et organismes législatifs nationaux relatifs aux droits de l'homme ; OSC, mouvements nationaux et communautés touchées ; médias traditionnels et réseaux sociaux



Messages clés

Respecter les principes des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

Inclusion et participation des mouvements sociaux ou de masse, des organisations populaires, des communautés et de la société civile dans les processus de consolidation de la paix.

Les États devraient réduire le militarisme et repenser les dépenses militaires afin de soutenir les droits fondamentaux tels que le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit au logement.

Autres acteurs et programme d'alliances/de partenariat

ONG internationales et nationales, plateformes de consolidation de la paix et de défense des droits de l'homme, notamment la the Plateforme de la société civile pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (faisant partie intégrante du Dialogue international pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État) ; institutions régionales et nationale de défense des droits de l'homme ; mécanismes de l'ONU et autres mécanismes intergouvernementaux de défense des droits de l'homme ; donateurs du secteur privé qui soutiennent les OSC ; groupes religieux et diaspora

Objectif

Promouvoir la réforme des cadres juridiques et réglementaires sur la base des normes relatives aux droits de l'homme, pour faciliter la marge de manœuvre des OSC dans les politiques et dans la pratique conformément aux Principes d'Istanbul

Résultats escomptés

Création de structures multipartites permanentes capables de contrôler et de mettre en œuvre des réformes juridiques et réglementaires dans un nombre déterminé de pays d'ici 2019

Indicateurs

D'ici 2019, les gouvernements nationaux d'un nombre déterminé de pays auront des structures multipartites permanentes qui consulteront les OSC de manière régulière

D'ici 2019, les gouvernements nationaux d'un nombre déterminé de pays auront revu leur législation et leurs politiques afin de permettre aux OSC d'opérer librement dans le pays

Instances et tribunes ciblées

Gouvernements nationaux, PMCED, organismes de l'ONU concernés, mécanismes régionaux consacrés à l'efficacité du développement, équipe de travail sur l'efficacité des OSC en matière de développement et l'environnement favorable aux OSC

Autres acteurs et programme d'alliances/de partenariat

Autres plateformes d'OSC œuvrant dans le domaine de l'environnement favorable (à l'échelle mondiale et régionale) ; acteurs clés, dont les Rapporteurs spéciaux de l'ONU

Messages clés

Tenir et faire respecter les engagements des parties prenantes à fournir un environnement favorable aux OSC, notamment : reconnaître leur indépendance, soutenir leurs activités en permettant leur financement et renforcer leurs capacités

Inverser la tendance au rétrécissement et à la fermeture des espaces civiques, et affirmer les libertés fondamentales d'association, d'expression, de la presse et de participation politique, ainsi que le droit de rassemblement pacifique et le droit à l'information

Faire valoir les droits des défenseurs des droits de l'homme, des militants sociaux et des acteurs de la société civile, contre la culture de l'impunité et les harcèlements perpétrés par les acteurs publics et privés

Abroger les lois restrictives qui entravent le bon fonctionnement des OSC, étudier les conditions défavorables à la création, à l'enregistrement et aux activités des OSC, y compris les politiques arbitraires, les processus faisant double emploi et les exigences diverses, notamment pour les OSC qui se consacrent à la défense des droits de l'homme dans des milieux particulièrement sensibles

Instances et tribunes ciblées

Donateurs, gouvernements nationaux et organisations intergouvernementales

Messages clés

Tous les cadres de responsabilisation doivent être élaborés et mis en œuvre autour des Principes d'Istanbul et donc de l'efficacité du développement. Les mécanismes à privilégier en matière de responsabilité des OSC sont ceux qui reposent sur l'engagement de ces organisations envers leurs bénéficiaires, plutôt que sur le simple respect des exigences imposées. Les cadres qui incluent les Principes d'Istanbul renforceront la responsabilité des OSC et optimiseront leur contribution à l'efficacité du développement.

En tant qu'acteurs indépendants du développement, les OSC devraient aussi être les principaux acteurs de leur propre responsabilité. En tant qu'acteurs de plein droit, les OSC doivent démontrer leur efficacité grâce à un pacte en ce sens et jouer un rôle décisif dans l'élaboration de ce pacte. L'obligation pour les OSC de prouver leur efficacité comprend un engagement à respecter la démocratie et les droits des peuples à s'organiser autour d'un plaidoyer commun et d'un dialogue multipartite. En tant qu'organisations de terrain, les OSC possèdent des connaissances et une expérience très utiles pour étayer ces pactes sur l'efficacité.

Autres acteurs et programme d'alliances/de partenariat

Donateurs, ONG internationales, OSC, gouvernements et autres parties prenantes.

Objectif

Établir des cadres de responsabilisation des OSC pour inclure des pactes sur l'efficacité applicables au niveau du pays et des secteurs.

Résultats escomptés

D'ici trois ans, des pactes nationaux sur l'efficacité des OSC seront élaborés ou identifiés dans un nombre déterminé de pays.

Chaque pacte sur l'efficacité inclura les Principes d'Istanbul et sera applicable au niveau national et au niveau sectoriel.

Indicateurs

Nombre de pays ayant réalisé des pactes sur l'efficacité incluant les Principes d'Istanbul.

Nombre de pays qui appliquent et qui interprètent l'efficacité des OSC selon la perspective des Principes d'Istanbul.



1. Campagne permanente de la société civile en faveur d'un programme de développement efficace (2014-2016)

Ce programme du POED sur trois ans vise à apporter une contribution concrète au développement mondial par la promotion de l'efficacité du développement et un environnement favorable dans tous les domaines d'intervention, entre les OSC et pour les principaux acteurs du développement, en suivant une approche fondée sur les droits de l'homme et par le biais d'une participation active au sein du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED). Cela se traduit par l'action des OSC au niveau mondial, régional, sous-régional et national, en utilisant une combinaison de méthodes pour le plaidoyer politique, la participation, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Ce programme se déroule avec l'appui financier de l'Agence suédoise de développement international, le ministère des Affaires étrangères de Finlande, Affaires mondiales Canada, IrishAid et l'Agence autrichienne de développement.

2. Renforcement du rôle de la société civile dans les partenariats de développement après 2015 (2016-2018)

Ce programme vise à assurer des contributions significatives dans les instances mondiales et régionales en charge des politiques de développement, en particulier à travers le PMCED et d'autres mécanismes pertinents, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Il consiste notamment à encourager l'issue favorable des partenariats de développement (PDD) au niveau mondial et régional en institutionnalisant la participation des OSC, en faisant la promotion d'un environnement favorable et en mettant en concordance les cadres de développement et les approches fondées sur les droits de l'homme. En outre, le programme cherche à améliorer la capacité des OSC à contribuer et à surveiller les PDD et les Principes d'Istanbul mis en œuvre. Il se déroule avec l'appui financier de la Commission européenne et le co-financement de l'Agence suédoise de développement international.

UNE STRUCTURE DE TRAVAIL EFFICACE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Des groupes de travail structurés en concordance avec les objectifs stratégiques

Les groupes de travail et les groupes de référence seront alignés sur les objectifs stratégiques et rationalisés afin d'en maximiser l'efficacité. Leurs objectifs, direction, expertise technique et connaissances sur les questions de terrain, résultats escomptés, calendrier d'activités et produits à livrer seront clairement définis. Il sera tenu compte de la question de la langue de travail pour optimiser la participation de l'ensemble des membres. De nouvelles méthodes de travail en réseau seront mises en œuvre (en tirant notamment parti d'Internet : discussions, conférences, séminaires, réunions en ligne...) afin d'élargir la participation au groupe de travail dans toutes les régions et tous les secteurs, de manière décentralisée et ancrée dans les pays. Des investissements seront réalisés pour soutenir les groupes de travail à travers la formation de leurs modérateurs, ainsi que pour les doter de mécanismes internes de communication, de documentation et d'information.

2. Des activités centrées sur le travail au niveau des pays

La portée du mandat correspondant à l'orientation pays sera convenue au sein de la plateforme. Cette orientation pays permettra de faire le lien entre ce mandat et (1) le programme en cours du POED, (2) la liste des pays prioritaire, et (3) les impératifs politiques de chaque pays et des unités. Plusieurs modalités de travail propres

à la plateforme (plaidoyer, communications, renforcement des capacités) seront applicables dans chaque pays. Les fonctions des différentes unités du POED seront précisées afin de garantir la responsabilité de tout un chacun dans le travail réalisé au niveau des pays. Des mécanismes seront créés pour canaliser les ressources de soutien, améliorer l'élaboration de rapports et faire le suivi du travail dans les pays.

3. Une bonne gestion de l'information pour optimiser la participation des membres et le plaidoyer

Les communications seront toutes alignées sur les objectifs stratégiques de l'organisation. Les unités de mise en œuvre du programme de POED réaliseront leurs activités de communication conformément à la stratégie de communication globale de la plateforme, en tenant compte de leur contexte particulier. Les documents et les supports de communication qui ont une incidence sur la participation et la prise de décision seront publiés/traduits en trois langues (anglais, français, espagnol) par le Secrétariat global. Les groupes constitutifs sont encouragés à les traduire dans d'autres langues locales pour en faciliter la diffusion et garantir une participation la plus large possible.

4. Une participation significative des groupes constitutifs et des affiliés à tous les niveaux

Le travail du POED se veut démocratique et inclusif. Il est organisé par régions, secteurs et

groupes de travail, chacun ayant leurs propres structures de gouvernance/coordination et secrétariats afin de diriger et de superviser la mise en œuvre des activités du POED.

À l'heure actuelle, le POED compte sept régions (Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Nord, Pacifique), huit secteurs (organisations confessionnelles, groupes féministes, peuples autochtones, OSC internationales, travailleurs/syndicats, milieu rural, jeunes, migrants) et six groupes de travail (Efficacité des OSC en matière de développement, environnement favorable aux OSC, secteur privé, coopération Sud-Sud, Programme 2030, et Sécurité, paix et développement).

La plateforme entend améliorer les mécanismes actuels de participation et de sensibilisation de ses membres. Les communications internes et les synergies de travail seront orientées de sorte à encourager les membres à prendre part aux discussions politiques et à la mise en œuvre du programme aux différents niveaux de travail. Des stratégies de mobilisation spécifiques à chaque groupe constitutif vont être élaborées par le Secrétariat global et les secrétariats des unités afin d'améliorer la coordination et le regroupement des membres des différents groupes constitutifs du POED.

5. Une structure de gouvernance souple et légère

Le Conseil global (CG) demeure le principal

organe directeur du POED. Il détient l'autorité statutaire et assure la direction stratégique de la plateforme, en se chargeant d'indiquer le cap à suivre. Les fonctions de direction opérationnelle du Comité de coordination (CC) vont être renforcées. Le Comité des programmes et des finances portera conseil au Secrétariat global lors de l'élaboration du plan et du budget annuels, ainsi que pour toutes les décisions ayant trait aux programmes et aux dépenses. Les coprésidents prendront des décisions exécutives afin d'accélérer les travaux du CC et du Secrétariat global. Le POED conservera un Comité indépendant de responsabilisation (IAC) appelé à aider les structures de gouvernance et opérationnelles à respecter les plus strictes normes d'ouverture, de transparence et de responsabilité dans toutes les activités du POED.

6. Une administration efficace du travail et des fonds du programme

Une dotation appropriée du Secrétariat global en personnel sera assurée afin de fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement des différents organes et fonctions du programme. Le Secrétariat entretiendra de bons rapports avec les bailleurs de fonds, gage pour le POED de disposer de ressources financières suffisantes. Il sera la plaque tournante de la structure du POED, chargée de veiller à ce que tous ses groupes constitutifs œuvrent en concordance avec ses buts et objectifs stratégiques.

Dans un paysage politique en pleine évolution, le POED doit renforcer ses positions de plaidoyer et perfectionner ses méthodes de travail. La continuité des enjeux oblige la plateforme à poursuivre son rôle de chef de file de l'efficacité de la coopération au développement, en particulier en ce qui a trait à la mise en œuvre du Programme 2030. Ce genre d'efficacité tient compte de la situation sur le terrain, est sensible aux luttes de la population et fournit une alternative au paradigme actuel de coopération au développement.